

Le Bureau Syndical, légalement convoqué le **vendredi 1<sup>er</sup> octobre 2021**, s'est réuni le **jeudi 07 octobre 2021** à 09 heures 30 minutes au siège du SEROC, ZAC de Bellefontaine, 1 rue Marcel Fauvel 14400 BAYEUX, sous la présidence de **Madame Christine SALMON**, Présidente du SEROC.

**Etaient présents :**

COLLECTEA	François BAUDOIN, Bertrand COLLET, Loïc JAMIN, Yohan PESQUEREL, Frédéric RENAUD
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	Alain DECLOMESNIL, Gérard MARY
PRE-BOCAGE INTERCOM	Christine SALMON, Christian VENGEONS
SEULLES TERRE et MER	Hubert DELALANDE, Hervé RICHARD

**Absents :**

COLLECTEA	
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	Coraline BRISON-VALOGNES (excusée), Gaëtan LEFEVRE (excusé)
PRE-BOCAGE INTERCOM	Bruno DELAMARRE (excusé)
SEULLES TERRE et MER	

**Date de convocation** ..... 01/10/2021  
**Nombre de délégués en exercice**..... 14  
**Nombre de délégués présents**..... 11  
**Nombre de votants**..... 11  
**Secrétaire de séance** ..... Bertrand COLLET

Madame la Présidente procède à l'appel.

Le quorum étant atteint, Madame la Présidente, propose d'ouvrir la séance.

Monsieur Bertrand COLLET est nommé secrétaire de séance par l'assemblée.

**Délibération n°2021-010 : Recrutement de contrats aidés**

**Exposé des motifs**

Madame La Présidente expose que depuis janvier 2018, les contrats aidés ont été transformés par le dispositif Parcours Emploi Compétences (PEC) dans le but de faciliter l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi.

La mise en œuvre du Parcours Emploi Compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat accordée aux employeurs, exprimée en pourcentage du SMIC brut et définie par décision du Préfet de Région.

Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi.

Dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences, un agent pourrait être recruté au sein du SEROC, pour exercer les fonctions de chef d'équipe déchèterie à raison de 35 heures par semaine. Sa rémunération devra être au minimum égale au SMIC.

Ce contrat à durée déterminée serait conclu pour une période de 12 mois renouvelable dans la limite de 24 mois.

#### **Décision du Bureau Syndical**

***Vu** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,*

***Vu** l'article L.5711-1 et suivant du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux syndicats mixtes,*

***Vu** l'article L.5211-6 et suivant du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à l'organe délibérant,*

***Vu** l'article L.5211.9 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux attributions du Président,*

***Vu** la délibération n°2020-025 du Comité Syndical du 29 septembre 2020 donnant délégation au bureau syndical,*

***Vu** la délibération n°2021-013 du Comité Syndical du 9 mars 2021 adoptant le règlement intérieur des instances,*

***Vu** l'arrêté préfectoral et les statuts du Syndicat en date du 18 mai 2020.*

*Ayant entendu l'exposé de la Présidente,*

---

#### **Le Bureau Syndical, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

1) **D'AUTORISER** la Présidente à signer un contrat dans le cadre du dispositif parcours emploi compétences, pour occuper les fonctions de chef d'équipe déchèterie. Ce contrat à temps complet sera conclu pour une durée de 12 mois renouvelable dans la limite de 24 mois.

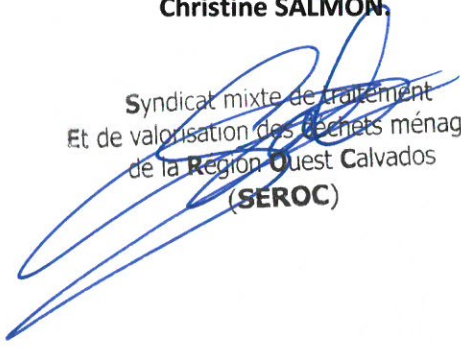
2) **D'AUTORISER** la Présidente à prendre toutes mesures pour mener à bien cette décision.

---

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

La Présidente,  
**Christine SALMON**

Syndicat mixte de traitement  
Et de valorisation des déchets ménagers  
de la Région Ouest Calvados  
(SEROC)



REÇU EN PREFECTURE

le 19/10/2021

Application agréée E-legalite.com